

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1967

13 septembre 2007

### SOMMAIRE

<b>AIG MezzVest Luxembourg S.à.r.l. ....</b>	<b>94402</b>	<b>La Torrè S.à rl. ....</b>	<b>94412</b>
<b>Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l. ....</b>	<b>94396</b>	<b>Le Requin .....</b>	<b>94405</b>
<b>All Access, s.à r.l. ....</b>	<b>94406</b>	<b>Luxor 2 S.A. ....</b>	<b>94406</b>
<b>Anglona S.A. ....</b>	<b>94410</b>	<b>Lux Trade International S.A. ....</b>	<b>94392</b>
<b>Antalan Group Holding S.A. ....</b>	<b>94412</b>	<b>Mahebourg S.A. ....</b>	<b>94397</b>
<b>B.A.F. SA (Bureau Administratif et Finan- cier) .....</b>	<b>94408</b>	<b>Manacor (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>94403</b>
<b>Beige Capital S.A. ....</b>	<b>94404</b>	<b>Manacor (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>94394</b>
<b>Binsfeld Differdange S.à.r.l. ....</b>	<b>94411</b>	<b>Mars Group .....</b>	<b>94405</b>
<b>Bioinventor Holding S.A. ....</b>	<b>94395</b>	<b>Matrix La Gaude Investment S.à r.l. ....</b>	<b>94390</b>
<b>Boats I (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>94401</b>	<b>Mistral International Finance AG .....</b>	<b>94370</b>
<b>C-Cap Invest A.G. ....</b>	<b>94407</b>	<b>Morgan Luxembourg S.A. ....</b>	<b>94407</b>
<b>Deloitte Accounting &amp; Compliance Solu- tions .....</b>	<b>94403</b>	<b>Mutua (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>94390</b>
<b>Digit S.A.H. ....</b>	<b>94394</b>	<b>Neomedit S.A. ....</b>	<b>94407</b>
<b>East Lux S.A. ....</b>	<b>94397</b>	<b>Nycomed Luxco .....</b>	<b>94388</b>
<b>EIP Luxembourg Management Company S.à r.l. ....</b>	<b>94394</b>	<b>Pharus Advisors (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>94389</b>
<b>European Carbon Fund .....</b>	<b>94409</b>	<b>RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ..</b>	<b>94402</b>
<b>Excelsia 9 Lux Holding S.à r.l. ....</b>	<b>94411</b>	<b>R-Lease S.A. ....</b>	<b>94405</b>
<b>Eysackers S.A. ....</b>	<b>94395</b>	<b>RMB Holdings S.A. ....</b>	<b>94397</b>
<b>FEM Lux S.A. ....</b>	<b>94370</b>	<b>Rodighiero Pneus S.à r.l. ....</b>	<b>94413</b>
<b>Fides (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>94392</b>	<b>Shot Development S.A. ....</b>	<b>94409</b>
<b>Fides (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>94391</b>	<b>SL.BAT S.A. ....</b>	<b>94392</b>
<b>Fitema Participations S.A. ....</b>	<b>94411</b>	<b>Stenfagel .....</b>	<b>94401</b>
<b>Genecil S.A. ....</b>	<b>94404</b>	<b>Struwelpeter S.à.r.l. ....</b>	<b>94412</b>
<b>Go Fish Holding S.A. ....</b>	<b>94413</b>	<b>Swip Islamic Sicav .....</b>	<b>94393</b>
<b>GPM Investments S.A. ....</b>	<b>94414</b>	<b>Terminal Real Estate Holdings Company S.à r.l. ....</b>	<b>94410</b>
<b>Granilo Holding B.V. ....</b>	<b>94391</b>	<b>TLU International S.A. ....</b>	<b>94408</b>
<b>Haras des M .....</b>	<b>94409</b>	<b>Tôlerie Maintenance Chaudronnerie Sàrl .....</b>	<b>94408</b>
<b>Ikano Advisors (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>94393</b>	<b>Top Toiture S.à.r.l. ....</b>	<b>94413</b>
<b>Ikano Fund Management S.A. ....</b>	<b>94389</b>	<b>Twin Estates S.à r.l. ....</b>	<b>94398</b>
<b>IKANO Holding S.A. ....</b>	<b>94396</b>	<b>Urban Holding S.A. ....</b>	<b>94402</b>
<b>Joconde Investments S.A. ....</b>	<b>94410</b>	<b>Wisniowy F Investors S.à r.l. ....</b>	<b>94392</b>
<b>JP Residential I S.A. ....</b>	<b>94388</b>	<b>Würfel Transport Luxembourg GmbH ....</b>	<b>94406</b>
<b>LaSalle UK Property Company III S. à r.l. .....</b>	<b>94398</b>		

**Mistral International Finance AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.071.

**FEM Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.587.

In the year two thousand and seven, on the ninth of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held at 14.30 o'clock an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE AG, a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 46.071 (the Company), incorporated on November 22, 1993 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) number 40, dated January 31, 1994.

The Meeting is chaired by Mathis Hengel, docteur en droit, with address in Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

The Chairman appointed as secretary, Eric Alves de Sousa, lawyer, with address at Geneva (CH).

The Meeting elected as scrutineer, Claude Geiben, maître en droit, with address in Luxembourg and Mrs Anna Laura Geschmay, director, with residence in Podona (Italy) at 26, Corso Re Umberto, 10128 Turin, Italy.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders are present and the number of their shares are shown on an attendance list, signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. As appears from the attendance list, the four hundred forty-one thousand five hundred seventy-two (441,572) shares, representing the entire share capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

(1) convening formalities;

(2) presentation of the draft terms of division of the Company;

(3) acknowledgment of the waiver of articles 293, 294 (1), (2) and (4) 295 paragraph 1 c), d) and e) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the Law) made by the shareholders of the Company in accordance with article 296 of the Law;

(4) approval of the draft terms of division and allocation of the assets and liabilities of the Company;

(5) decision to carry out the division by a contribution of part of the assets and liabilities of the Company to HAPPY VISIBILIA S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under Luxembourg laws, having its registered office at 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 60.196, (HAPPY VISIBILIA) and by incorporation of a new Luxembourg public limited liability company (société anonyme) namely FEM LUX S.A. (FEM LUX) (HAPPY VISIBILIA and FEM LUX are collectively referred to as the Recipient Companies and individually referred to as a Recipient Company), acknowledgement of the termination of the mandate of the directors of the Company and of the auditor of the Company and special vote of discharge;

(6) approval of the articles of association of FEM LUX, contribution of part of the assets and liabilities of the Company and allocation of shares;

(7) acknowledgement of the reports of the independent expert provided for by article 26-1 of the Law, approval of the allocation and of the terms of issue of the new shares by HAPPY VISIBILIA and by FEM LUX in accordance with the draft terms of division and approval of the allocation of the assets and liabilities of the Company to FEM LUX to be incorporated and to HAPPY VISIBILIA;

(8) acknowledgement of the realization of the division;

(9) determination of the place where the corporate documents will be kept during the legal period; and

(10) statutory appointments.

After the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting acknowledges that the shareholders of the Company have been duly convened and have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting declares having full knowledge of the draft terms of division of the Company by contribution of part of the assets and liabilities of the Company to HAPPY VISIBILIA and by incorporation of FEM LUX.

Pursuant to the provisions of articles 286 and following of the Law, the division of the Company will be carried out by the contribution, following the dissolution without liquidation of the Company, of all its assets and liabilities to HAPPY VISIBILIA and to FEM LUX in accordance with the principles and terms of allocation provided for in the draft terms of division dated March 30, 2007 unless otherwise stated in the present deed and subject to the concurring decision of the extraordinary general meeting of the shareholders of HAPPY VISIBILIA.

The Meeting acknowledges that said draft terms of division have been published in the Mémorial C n ° 513 dated April 3, 2007, in accordance with article 290 of the Law.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges that, in accordance with article 296 of the Law, all the shareholders of the Company have waived the application of articles 293, 294 (1), (2) and (4) 295 paragraph 1 c), d) and e), a copy of the waiver letters signed by the shareholders shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

*Fourth resolution*

In accordance with article 291 of the Law, the Meeting resolves to approve the draft terms of division approved by the board of directors of the Company on March 30, 2007 and published in the Mémorial C n ° 513 dated April 3, 2007 with the exception of the shares exchange ratio and unless otherwise stated in the present deed and resolves to acknowledge the allocation of the assets and liabilities of the Company amongst FEM LUX and HAPPY VISIBILIA as set forth in the draft terms of division.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to carry out the division of the Company by the contribution of all its assets and liabilities to HAPPY VISIBILIA and FEM LUX in accordance with the allocation ratio provided for in the draft terms of division and subject to the concurring decision of the extraordinary general meeting of the shareholders of HAPPY VISIBILIA.

The Meeting further resolves that the shares of the Company will be exchanged against registered shares of HAPPY VISIBILIA and of FEM LUX by the inscription of the new shareholders in the register of shareholders of each Recipient Company in the terms and conditions set forth below:

- Mrs Anna Laura Geschmay Mevorach, owner of four thousand sixteen (4,016) shares and of the usufructuary rights on fifty-eight thousand seven hundred eighty-eight (58,788) shares in the share capital of the Company will receive five hundred and forty (540) shares and the usufructuary rights over seven thousand eight hundred ninety-six (7,896) shares in the share capital of FEM LUX;

- Mrs Manuela Mevorach Bellio, owner of eighty-three thousand nine hundred ninety-one (83,991) shares and bare owner of twenty-nine thousand three hundred ninety-four (29,394) shares in the share capital of the Company will receive eleven thousand two hundred eighty-two (11,282) shares and the bare-ownership of three thousand nine hundred forty-eight (3,948) shares in the share capital of FEM LUX;

- Mr Andrea Mevorach, owner of eighty-three thousand nine hundred ninety-one (83,991) shares and bare owner of twenty-nine thousand three hundred ninety-four (29,394) shares in the share capital of the Company will receive eleven thousand two hundred eighty-two (11,282) shares and the bare-ownership of three thousand nine hundred forty-eight (3,948) shares in the share capital of FEM LUX;

- Mr Dan Emanuel Levi, owner of seventy-four thousand nine hundred ninety-five (74,995) shares and bare owner of thirty thousand three hundred ninety-eight (30,398) in the share capital of the Company will receive eleven thousand twenty-nine (11,029) shares and the bare-ownership of four thousand four hundred seventy-one (4,471) shares in the share capital of HAPPY VISIBILIA;

- Mr Giovanni Levi, owner of seventy-four thousand nine hundred ninety-five (74,995) shares and bare owner of thirty thousand three hundred ninety-eight (30,398) in the share capital of the Company will receive eleven thousand twenty-nine (11,029) shares and the bare-ownership of four thousand four hundred seventy-one (4,471) shares in the share capital of HAPPY VISIBILIA; and

- Mrs Silvia Geschmay Levi, owner of the usufructuary rights on sixty thousand seven hundred ninety-six (60,796) shares in the share capital of the Company will receive the usufructuary rights over eight thousand nine hundred forty-two (8,942) shares in the share capital of HAPPY VISIBILIA.

Each shareholder of the Recipient Companies shall upon request receive a share certificate.

All the shares of the Company being registered shares, the share register of the Company will be cancelled as at the date hereof.

From an accounting point of view, the operations of the Company will be treated, as from the date on which the concurring decision of the extraordinary general meeting of the shareholders of HAPPY VISIBILIA resolving on the contribution to and acquisition by HAPPY VISIBILIA of part of the assets and liabilities of the Company (in accordance with the allocation set forth in the draft terms of division), on the ensuing reallocation of the shares of HAPPY VISIBILIA

(in accordance with the exchange ratio described in the present resolution) and on the increase and subsequent decrease of the share capital of HAPPY VISIBILIA as a result of such contribution (the HAPPY VISIBILIA Meeting) have been adopted, as having been carried out solely on behalf of the Recipient Companies resulting from the division in accordance with the allocation of the assets and liabilities to each of the Recipient Companies as provided for under the draft terms of division.

The new shares shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Recipient Companies as from the date on which the concurring decision of the HAPPY VISIBILIA Meeting has been adopted.

The Meeting acknowledges the termination of the current director's and the statutory auditor's mandates as a result of the division of the Company and with effect as of the date of the adoption of the concurring decision by the HAPPY VISIBILIA Meeting and further resolves to grant, by special vote, full discharge (quitus) to the current directors and statutory auditor of the Company for the exercise of their mandate.

#### *Sixth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to adopt the articles of association of FEM LUX and thus requires the undersigned notary to state the articles of incorporation of FEM LUX as follows:

A) Incorporation of a new company:

### **Title I - Denomination - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Form and name.** There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) under the name of FEM LUX S.A.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company or as the case may be by a resolution of the sole director of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company or as the case may be by a resolution of the sole director of the Company. Where the board of directors of the Company or as the case may be the sole director of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risks, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

### **Title II - Capital - Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and shall remain in registered form.

6.2. A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.4. In the event of the ownership of the shares is split into bare ownership and usufructuary rights and where the Company contemplates operations affecting rights in the shares, such as increases or voluntary decreases of the share capital, issue of convertible debenture notes, amortization of the share capital and similar operations, the right to subscribe to additional shares or to consent to the voluntary decrease on the amortization or to similar operations of the capital shall revert to the bare owners. In the event of an amortization of the share capital, voting rights shall remain with the bare owners and rights to distributions shall remain to the holders of usufructuary rights.

6.5. Any bare owner shall pay for the additional shares subscribed to at any such increase of the share capital and become the full-unrestricted owner thereof.

6.6. It shall be the discretionary right of any bare owner to consent to any voluntary decrease of the share capital by voting in a shareholders' meeting.

6.7. In the event of a distribution of free shares by means of an increase of the number of the shares then issued and outstanding, the bare ownership of such shares shall revert to the bare owner of those existing shares to which the free shares become additional and similarly the usufructuary rights shall become attributable to the holders of the corresponding original usufructuary rights. Any distribution of free shares shall be to all classes of shares proportionally to their participation in the share capital.

**Art. 7. Transfer of shares.** Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

### **Title III - General Meetings of Shareholders**

#### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.**

8.1. In case there exists only one shareholder, the single shareholder of the Company assumes all powers conferred by the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) to the general meeting of shareholders of the Company.

8.2. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the fourth Thursday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.5. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.



9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another shareholder as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Title IV - Management - Representation**

##### **Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

##### **Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.**

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the numbers of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

**Art. 13. Powers of the board of directors of the Company.** The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles, to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

**Art. 14. Delegation of powers.** The board of directors of the Company is authorized to appoint a person, either director or not, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.**

15.1. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

**Art. 16. Conflict of interests.**

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

## Title V - Supervision

**Art. 17. Statutory auditor.**

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

## Title VI - Accounting Year - Allocation of profits

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.**

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

### **Title VII - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company or as the case may be, the resolution of the sole shareholder of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2007.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2008.

The first directors and statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders immediately following the incorporation of the company.

#### *Payment of the capital and title*

The thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each are subscribed in accordance with the fifth resolution of the present deed and fully paid up by contribution of part of the assets and liabilities of the Company in accordance with the provisions of the draft terms of division.

In accordance with the draft terms and division, the contribution in kind of part of the assets and liabilities of the Company to FEM LUX amounting to thirty-one million six hundred fifty-two thousand and thirty-one euro (EUR 31,652,031.-) is to be allocated as follows:

- an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is to be allocated to the share capital of FEM LUX; and
- an amount of thirty-one million six hundred twenty-one thousand and thirty-one euro (EUR 31,621,031.-) is to be allocated to the share premium reserve account of FEM LUX.

The contribution in kind in connection with the division of the Company has been subject of a report of INTERAUDIT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 29.501, acting as independent auditor (réviseur d'entreprises), as of the date hereof, in accordance with the provisions of article 26-1 of the Law, which concludes as follows:

#### *«Conclusion*

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration, together with the share premium.»

A copy of the report after having been signed *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and by the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be submitted to the registration formalities.

#### **B) Transfer of real estate properties**

The Meeting states that part of the assets transferred by the Company to HAPPY VISIBILIA consists of the following real estate properties (Collectively referred to as the Real Estate Properties and individually referred to as a Real Estate Property) registered at the Cadastre of the commune of Luxembourg as follows:

«Commune de Luxembourg, section HOF de Merl-Nord:

- numéro 130/5764, lieu-dit «Route d'Arlon», place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 40 ares 95;

L- En propriété privative et exclusive

- le Lot numero 010

avec la désignation cadastrale suivante: 010 AA 82, savoir comme partie privative dans le bâtiment principal (Bloc A) une cave sise au niveau 82, avec une surface utile, d'après le cadastre vertical, de 07,8 m2, faisant zéro virgule trente-cinq Millièmes (0,3511 M00);

- le Lot numero 042

avec la désignation cadastrale suivante: 042 AD 82, savoir comme partie privative dans le bâtiment principal (Bloc A) une cave sise au niveau 82, avec une surface utile, d'après le cadastre vertical, de 06,0 m2, faisant zéro virgule vingt-six Millièmes (0,2811.000);

- le Lot numero 078



avec la désignation cadastrale suivante: 078 AB 82, savoir comme partie privative dans le bâtiment principal (Bloc A) un parking sis au niveau 82, avec une surface utile, d'après le cadastre vertical de 13,9 m2, faisant zéro virgule quatre-vingt Millièmes (0,8011.000);

- le Lot numero 188

avec la désignation cadastrale suivante: 188 AA 02, savoir comme partie privative dans le bâtiment principal (Bloc A) un appartement sis au niveau 02, avec une surface utile, d'après le cadastre vertical, de 100,5 m2, comprenant hall d'entrée, living avec balcon, cuisine, salle de bains, WC séparé, deux chambres, faisant seize virgule quatre-vingt-quatre Millièmes (16,84/1.000);

- le Lot numero 204

avec la désignation cadastrale suivante: 204 AA 03, savoir comme partie privative dans le bâtiment principal (Bloc A) un appartement sis au niveau 03, avec une surface utile, d'après le cadastre vertical, de 100,5 m2, comprenant hall d'entrée, living avec balcon, cuisine, salle de bains, WC séparé, deux chambres, faisant seize virgule quatre-vingt-quatre Millièmes (16,84/1.000);

2.-. En copropriété et indivision forcée

correspondant à ces éléments privatifs, une quotité dans les choses communes de trente-cinq virgule zéro neuf millièmes (35,09/1.000) indivis, y compris le sol ou terrain.

Ainsi que ces droits et biens immobiliers existeront, s'étendront et se comporteront, après achèvement complet de la construction, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.»

#### *Title of ownership*

The lot n ° 010, the lot n ° 042, the lot n ° 078, the lot n ° 188, the lot n ° 204 have been acquired by MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE due to a sales deed signed before M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary with residence in Luxembourg, on the 12th November 1997, registered and transcribed at the mortgage office Luxembourg I, on the 8th December 1997, Vol. 1525 n ° 98.

C) Allocation of shares

The pre-mentioned share capital represented by thirty-one thousand (31,000) shares of FEM LUX presently incorporated is allocated as follows:

1. to Mrs Anna Laura Geschmay Mevorach, residing at 36, Via Marsala, 35122 Padova, Italy: . . . . .	- five hundred and forty (540) shares; and - the usufructuary rights over seven thousand eight hundred ninety-six (7,896) shares
2. to Mrs Manuela Mevorach Bellio, residing at 36, Via Marsala, 35122 Padova, Italy: . . . . .	- eleven thousand two hundred eighty-two (11,282) shares; and - the bare-ownership over three thousand nine hundred forty-eight (3,948) shares
3. to Mr Andrea Mevorach, residing at Dorsoduro 1079, 30123 Venezia, Italy: . . . . .	- eleven thousand two hundred eighty-two (11,282) shares; and - the bare-ownership over three thousand nine hundred forty-eight (3,948) shares
Total: . . . . .	thirty-one thousand (31,000) shares

The others shareholders of the Company will receive all shares of HAPPY VISIBILIA to be issued in exchange of the contribution of part of the assets and liabilities of the Company to HAPPY VISIBILIA in the terms and conditions set forth in the fifth resolution and subject to the concurring decision of the HAPPY VISIBILIA Meeting.

#### *Seventh resolution*

The Meeting thus acknowledges the reports of the independent expert provided for by article 26-1 of the Law, INTERAUDIT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 29.501, acting as independent auditor (réviseur d'entreprises), approves the allocation and of the terms of issue of the new shares in accordance with the previous resolutions and approves the allocation of the assets and liabilities of the Company to FEM LUX and to HAPPY VISIBILIA in accordance with the previous resolutions and the draft terms of division and subject to the concurring decision of the HAPPY VISIBILIA Meeting.

#### *Eighth resolution*

In accordance with article 301 of the Law, subject to the provisions of article 302 of the Law concerning the validity of the division vis-à-vis third parties, the Meeting acknowledges that the division will be carried out when the concurring decision of the HAPPY VISIBILIA Meeting have been adopted.

It further acknowledges that the dissolution without liquidation of the Company will follow the realization of the division and thus the adoption of the concurring decision by the HAPPY VISIBILIA Meeting.

#### *Ninth resolution*

The Meeting decides that the corporate documents of the Company will be deposited and kept during the legal period at 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary declares, in accordance with the provisions of article 300 (2) of the Law, that she has verified the existence and the validity of the operations and formalities which need to be complied with by the Company and those required pursuant to the draft terms of division.

#### *General meeting of shareholders of FEM LUX S.A.*

The shareholders of the new company FEM LUX S.A. representing the entire subscribed share capital, considering themselves being duly convened, unanimously take the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3), the number of statutory auditors is fixed at one (1) and the number of person in charge of the daily management (délégué à la gestion journalière) of the Company is fixed at one (1).

2. Are appointed as directors:

- Mr Mathis Hengel, Avocat à la Cour, born in Machtum, Grand Duchy of Luxemburg, on December 24, 1946, residing professionally at 12, rue de la Porte Neuve, L-2013 Luxembourg; President,

- Mr Nicolas Schaeffer, Avocat à la Cour, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxemburg, on December 7, 1966, residing professionally at 12, rue de la Porte Neuve, L-2013 Luxembourg; and

- Mr Claude Geiben, Avocat à la Cour, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxemburg, on September 6, 1971, residing professionally at 12, rue de la Porte Neuve, L-2013 Luxembourg.

3. Is appointed as statutory auditor:

- INTERAUDIT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 29.501.

4. Is appointed as the person in charge of the daily management (déléguée à la gestion journalière) of the Company:

- Mrs Carmen Pleim, Private Employee, born in Schifflange, Grand Duchy of Luxemburg on June 10, 1959, residing at 8, rue Berg, Flaxweiler, Grand Duchy of Luxemburg.

5. The mandates of the directors, the statutory auditor and of the person in charge of the daily management of the Company will expire at the annual general meeting to be held in 2008.

6. The Company shall be bound towards third parties by:

- the single signature of any director of the Company in respect of any and all engagements not exceeding an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-);

- the single signature of the person in charge of the daily management (déléguée à la gestion journalière) of the Company in respect of any and all engagements not exceeding an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-);

- the joint signatures of any two directors of the Company in all other matters; or

- by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

7. The registered office of the company is fixed at 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

#### *Evaluation of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable amounts to approximately two thousand five hundred euro (2,500.- EUR), considering that the present transaction is a division for which the registration authorities can levy a flat tax in accordance with article 4-1 of the amended law of 29th December 1971 implementing the amended European Directive of 17th July 1969.

Nothing further being on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated here above.

In witness whereof, We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first here above mentioned.

The document having been read to the representatives of the appearing persons, they signed together with the notary, this original notarial deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue à 14.30 heures une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE AG, une société anonyme ayant son siège social au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.071 (la Société), constituée le 22 novembre 1993 par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 40, du 31 janvier 1994.

L'Assemblée est présidée par Mathis Hengel, docteur en droit avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président nomme en tant que secrétaire Eric Alves de Sousa, avocat à Genève, ayant son adresse à Genève (Suisse).

L'Assemblée élit en tant que scrutateur, Claude Geiben, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg et Mme Anna Laura Geschmay, administrateur, avec adresse à Padora (Italie).

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'enregistrer que:

I. Les actionnaires sont présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Comme il apparaît sur la liste de présence, les quatre cent quarante et un mille cinq cent soixante-douze (441.572) actions, représentant l'entière part du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

(1) formalités de convocation;

(2) présentation du projet de scission de la Société;

(3) prise de connaissance de la renonciation aux articles 293, 294 (1), (2) et (4), 295 paragraphe 1<sup>er</sup> c), d) et e) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), faite par les actionnaires en conformité avec l'article 296 de la Loi;

(4) approbation du projet de scission et attribution des actifs et passifs de la Société;

(5) décision de procéder à la scission par apport des actifs et passifs de la Société à HAPPY VISIBILIA S.A., une société anonyme existant selon les lois luxembourgeoise, ayant son siège social au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.196 (HAPPY VISIBILIA) et par constitution d'une nouvelle société anonyme luxembourgeoise nommée FEM LUX S.A. (FEM LUX) (HAPPY VISIBILIA et FEM LUX sont collectivement nommées les Sociétés Absorbantes et individuellement nommées la Société Absorbante), prise de connaissance de la fin du mandat des administrateurs de la Société et du commissaire aux comptes de la Société et vote spécial sur leur décharge;

(6) approbation des statuts de FEM LUX, apport d'une partie des actifs et passifs de la Société et attribution des actions;

(7) prise de connaissance des rapports de l'expert indépendant prévu à l'article 26-1 de la Loi, approbation de l'attribution et des conditions de l'émission des nouvelles actions par HAPPY VISIBILIA et par FEM LUX en conformité avec le projet de scission et approbation de la répartition des actifs et passifs de la Société à FEM LUX à constituer et à HAPPY VISIBILIA;

(8) reconnaissance de la réalisation de la scission;

(9) détermination du lieu où les documents sociaux seront gardés durant la période légale; et

(10) nominations statutaires.

Après que ce qui précède ait été discuté et approuvé par l'Assemblée, les mêmes ont unanimement pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée reconnaît que les actionnaires ont été dûment convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée déclare avoir une complète connaissance du projet de scission de la Société par apport d'une partie des actifs et passifs de la Société à HAPPY VISIBILIA et par constitution de FEM LUX.

En conformité avec les dispositions des articles 286 et suivants de la Loi, la scission de la Société sera réalisée par l'apport, suivant dissolution sans liquidation de la Société, de tous ses actifs et passifs à HAPPY VISIBILIA et à FEM LUX

selon les principes et les termes de la répartition prévue dans le projet de scission du 30 mars 2007, à moins qu'il n'en est été déclaré autrement dans le présent acte et sous réserve d'une décision concordante de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HAPPY VISIBILIA.

L'Assemblée prend connaissance du fait que ledit projet de scission a été publié au Mémorial C n ° 513 en date du 3 avril 2007 en conformité avec l'article 290 de la Loi.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance que, en conformité avec l'article 296 de la loi, tous les actionnaires de la Société ont renoncés à l'application des articles 293, 294 (1), (2) et (4), 295 paragraphe 1<sup>er</sup> c), d) et e) de la Loi, une copie des lettres de renonciation signées par les actionnaires resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

En conformité avec l'article 291 de la Loi, l'Assemblée décide d'approuver le projet de scission approuvé par le conseil d'administration de la Société le 30 mars 2007 et publié au Mémorial C n ° 513 en date du 3 avril 2007, exception faite du ratio d'échange des actions et à moins qu'il n'en est été décidé autrement dans le présent acte et décide de prendre connaissance de l'attribution des actifs et passifs de la Société entre FEM LUX et HAPPY VISIBILIA telle que fixée dans le projet de scission.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de réaliser la scission de la Société par apport de tous ses actifs et passifs à HAPPY VISIBILIA et à FEM LUX en conformité avec le ratio d'attribution fourni par le projet de scission et sous réserve d'une décision concordante de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HAPPY VISIBILIA.

L'Assemblée décide également que les actions de la Société seront échangées contre des actions nominatives d'HAPPY VISIBILIA et de FEM LUX, par l'inscription des nouveaux actionnaires dans le registre des actionnaires de chacune des Sociétés Absorbantes selon les termes et conditions fixés ci-dessous:

- Mme Anna Laura Geschmay Mevorach, détentrice de quatre mille seize (4.016) actions et de l'usufruit sur cinquante huit mille sept cent quatre vingt huit (58.788) actions dans le capital social de la Société recevra cinq cent quarante (540) actions et l'usufruit de sept mille huit cent quatre-vingt seize (7.896) actions dans le capital social de FEM LUX.

- Mme Manuela Mevorach Bellio, détentrice de quatre vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt onze (83.991) actions et de la nue-propriété de vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt quatorze (29.394) actions dans le capital social de la Société recevra onze mille deux cent quatre-vingt deux (11.282) actions et la nue-propriété de trois mille neuf cent quarante huit (3.948) actions dans le capital social de FEM LUX.

- M. Andrea Mevorach, détenteur de quatre vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt onze (83.991) actions et de la nue-propriété de vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt quatorze (29.394) actions dans le capital social de la Société recevra onze mille deux cent quatre-vingt deux (11.282) actions et la nue-propriété de trois mille neuf cent quarante huit (3.948) actions dans le capital social de FEM LUX.

- M. Dan Emanuel Levi, détenteur de soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt quinze (74.995) actions et de la nue-propriété de trente mille trois cent quatre-vingt dix-huit (30.398) actions dans le capital social de la Société recevra onze mille vingt-neuf (11.029) actions et la nue-propriété de quatre mille quatre cent soixante et onze (4.471) actions dans le capital social de HAPPY VISIBILIA.

- M. Giovanni Levi, détenteur de soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt quinze (74.995) actions et de la nue-propriété de trente mille trois cent quatre-vingt dix-huit (30.398) actions dans le capital social de la Société recevra onze mille vingt-neuf (11.029) actions et la nue-propriété de quatre mille quatre cent soixante et onze (4.471) actions dans le capital social de HAPPY VISIBILIA.

- Mme Silvia Geschmay Levi, détentrice de l'usufruit sur soixante mille sept cent quatre vingt seize (60.796) actions dans le capital social de la Société recevra l'usufruit de huit mille neuf cent quarante-deux (8.942) actions dans le capital social de HAPPY VISIBILIA.

Chaque actionnaire des Sociétés Absorbantes recevra sur demande un certificat d'action.

Toutes les actions de la Société étant des actions nominatives, le registre des actions de la Société sera annulé à la date de ce jour.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées, à partir de la date à laquelle une décision concordante de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'HAPPY VISIBILIA décidant sur l'apport et l'acquisition par HAPPY VISIBILIA d'une partie des actifs et passifs de la Société (en conformité avec l'attribution fixée dans le projet de scission), sur l'attribution consécutive des actions d'HAPPY VISIBILIA (en conformité avec le rapport d'échange décrit dans la présente résolution) et sur l'augmentation et subséquente diminution du capital social d'HAPPY VISIBILIA résultant de l'apport (l'Assemblée d'HAPPY VISIBILIA) aura été adoptée, comme ayant été réalisées uniquement pour le compte des Sociétés Absorbantes résultant de la scission en conformité avec l'attribution des actifs et passifs à chacune des Sociétés Absorbantes ainsi qu'il est prévu dans le projet de scission.

Les nouvelles actions donneront droit de participer à toute distribution de profits des Sociétés Absorbantes à partir de la date à laquelle une décision concordante de l'Assemblée d'HAPPY VISIBILIA aura été adoptée.

L'Assemblée prend connaissance de la fin des mandats des actuels administrateurs et commissaire aux comptes résultant de la scission de la Société et cela avec effet à la date à laquelle une décision concordante de l'Assemblée d'HAPPY VISIBILIA aura été adoptée et décide également d'accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière (quitus) aux actuels administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide d'adopter les statuts de FEM LUX et requiert ainsi le notaire instrumentant de dresser acte des statuts de FEM LUX comme suit:

A) Incorporation d'une nouvelle société:

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de FEM LUX S.A.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société ou le cas échéant par décision du seul administrateur de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société ou le cas échéant par décision du seul administrateur de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société ou le cas échéant le seul administrateur de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### **Titre II - Capital - Actions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) consistant en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.



#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

6.4. Au cas où la propriété des actions est divisé entre usufruit et nue-propriété et lorsque la Société prévoit de faire des opérations affectant les droits sur les actions, telles que des augmentations ou des diminutions volontaires du capital social, des émissions d'obligation convertibles, des amortissements du capital social et autres opérations similaires, le droit de souscrire à des actions additionnelles ou de consentir à une diminution volontaire sur amortissement ou à tout autre opération similaire portant sur le capital social devra revenir au nu-propriétaire. En cas d'amortissement du capital social les droits de vote resteront aux nues-propriétaires et les droits aux dividendes reviendront aux usufruitiers.

6.5. Tout nu-propriétaire devra payer pour les actions additionnelles souscrites lors de cette augmentation du capital social et en obtiendra la pleine propriété.

6.6. Tout nu-propriétaire aura le droit discrétionnaire de consentir à une réduction volontaire du capital social en votant à une assemblée extraordinaire.

6.7. En cas de distribution d'actions gratuites par voie d'augmentation du nombre des actions en émission et non libérées, la nue-propriété de ces actions reviendra au nu-propriétaire des actions existantes auquel les actions gratuites s'ajouteront et pareillement l'usufruit en reviendra aux usufruitiers correspondants. Toute distribution d'actions gratuites ira à toutes les classes d'action proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actions de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

### **Titre III - Assemblée Générale des Actionnaires**

#### **Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société.**

8.1. En cas de l'existence d'un actionnaire unique, l'actionnaire unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

8.2. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.**

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement

quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par courriel un autre actionnaire comme mandataire.

9.7. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.8. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Titre IV - Administration - Représentation**

##### **Art. 10. Administration de la Société.**

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établi durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

##### **Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société.**

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, e-mail, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, e-mail, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels

que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société.**

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.** Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.**

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.**

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

## Titre V - Surveillance

**Art. 17. Commissaire aux Comptes.**

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions.

## Titre VI - Exercice social - Affectation des résultats

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.**

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

### **Titre VII - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant une telle décision du seul actionnaire de la Société de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

**Art. 21. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et commissaire aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui suivra immédiatement la constitution de la société.

#### *Paiement du capital et titre*

Les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites en conformité avec la cinquième résolution du présent acte et entièrement libérées par apport d'une partie des actifs et passifs de la Société, en conformité avec les termes du projet de scission.

En conformité avec le projet de scission, l'apport en nature d'une partie des actifs et passifs de la Société à FEM LUX s'élevant à trente et un millions six cent cinquante deux mille trente et un euro (EUR 31.652.031,-) est alloué comme suit:

- un montant de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est alloué au capital social de FEM LUX; et
- un montant de trente et un millions six cent vingt et un mille trente et un euro (EUR 31.621.031,-) est alloué au compte de réserve prime d'émission de FEM LUX.

L'apport en nature en relation avec la scission de la Société a fait l'objet d'un rapport d'INTERAUDIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, agissant en tant que réviseur d'entreprises indépendant, daté de ce jour, en conformité avec les termes de l'article 26-1 de la Loi, qui conclut comme suit:

#### *«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, rien n'est apparu à notre attention indiquant que la valeur de l'apport ne correspondait pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, ensemble avec la prime d'émission.»

Une copie du rapport, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et par le notaire instrumentant restera annexés au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

#### **B) Transfert des biens immobiliers**

L'Assemblée déclare qu'une partie des actifs transférés par la Société à HAPPY VISIBILIA consiste dans les biens immobiliers suivants (collectivement dénommés les Biens Immobiliers et individuellement dénommé un Bien Immobilier) enregistrés au cadastre de la commune de Luxembourg comme suit:

«Commune de Luxembourg, section HOF de Merl-Nord:

- numéro 130/5764, lieu-dit «Route d'Arlon», place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 40 ares 95;
- L- En propriété privative et exclusive
- le Lot numéro 010

avec la désignation cadastrale suivante: 010 AA 82, savoir comme partie privative dans le bâtiment principal (Bloc A) une cave sise au niveau 82, avec une surface utile, d'après le cadastre vertical, de 07,8 m<sup>2</sup>, faisant zéro virgule trente-cinq Millièmes (0,3511 M00);

- le Lot numéro 042

avec la désignation cadastrale suivante: 042 AD 82, savoir comme partie privative dans le bâtiment principal (Bloc A) une cave sise au niveau 82, avec une surface utile, d'après le cadastre vertical, de 06,0 m<sup>2</sup>, faisant zéro virgule vingt-six Millièmes (0,2811.000);

- le Lot numéro 078

avec la désignation cadastrale suivante: 078 AB 82, savoir comme partie privative dans le bâtiment principal (Bloc A) un parking sis au niveau 82, avec une surface utile, d'après le cadastre vertical de 13,9 m<sup>2</sup>, faisant zéro virgule quatre-vingt Millièmes (0,8011.000);

- le Lot numéro 188

avec la désignation cadastrale suivante: 188 AA 02, savoir comme partie privative dans le bâtiment principal (Bloc A) un appartement sis au niveau 02, avec une surface utile, d'après le cadastre vertical, de 100,5 m<sup>2</sup>, comprenant hall d'entrée, living avec balcon, cuisine, salle de bains, WVC séparé, deux chambres, faisant seize virgule quatre-vingt-quatre Millièmes (16,84/1.000);

- le Lot numéro 204

avec la désignation cadastrale suivante: 204 AA 03, savoir comme partie privative dans le bâtiment principal (Bloc A) un appartement sis au niveau 03, avec une surface utile, d'après le cadastre vertical, de 100,5 m<sup>2</sup>, comprenant hall d'entrée, living avec balcon, cuisine, salle de bains, WVC séparé, deux chambres, faisant seize virgule quatre-vingt-quatre Millièmes (16,84/1.000);

2.- En copropriété et indivision forcée

correspondant à ces éléments privatifs, une quotité dans les choses communes de trente-cinq virgule zéro neuf Millièmes (35,09/1.000) indivis, y compris le sol ou terrain.

Ainsi que ces droits et biens immobiliers existeront, s'étendront et se comporteront, après achèvement complet de la construction, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.»

*Titre de propriété*

- Les lots n° 010, lot n° 042, lot n° 078, lot n° 188, lot n° 204 ont été acquis par MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE, suivant acte de vente signé par devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 1997, enregistré et transcrit au premier bureau des hypothèques en date du 8 décembre 1997, Vol. 1525 n° 98.

C) Répartition des actions

Le capital social pré mentionné représenté par trente et un mille (31.000) actions de FEM LUX ici constituée est répartie comme suit:

1. à Mme Anna Laura Geschmay Mevorach, résidant à 36, Via Marsala, 35122 Padova, Italie: .....	- cinq cent quarante (540) actions; et - l'usufruit de sept mille huit cent quatre-vingt-seize (7.896) actions
2. à Mme Manuela Mevorach Bellio, résidant à 36, Via Marsala, 35122 Padova, Italie: .....	- onze mille deux cent quatre-vingt-deux (11.282) actions; et - la nue-propriété de trois mille neuf cent quarante-huit (3.948) actions
3. à M. Andrea Mevorach, résidant à Dorsoduro 1079, 30123 Venezia, Italie: .....	- onze mille deux cent quatre-vingt-deux (11.282) actions; et - la nue-propriété de trois mille neuf cent quarante-huit (3.948) actions
Total: .....	trente et un mille (31.000) actions

Les autres actionnaires de la Société recevront toutes les actions d'HAPPY VISIBILIA qui seront émises en échange de l'apport d'une partie des actifs et passifs de la Société à HAPPY VISIBILIA selon les termes et conditions fixés à la cinquième résolution et sous réserve d'une décision concordante de l'Assemblée d'HAPPY VISIBILIA.

*Septième résolution*

L'Assemblée prend ainsi connaissance du rapport de l'expert indépendant prévu à l'article 26-1 de la Loi, INTERAUDIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, agissant en tant que réviseur d'entreprises indépendant, approuve la répartition et les conditions de l'émission des nouvelles actions en conformité avec la résolution précédente et approuve la répartition des actifs et passifs de la Société à FEM LUX et à HAPPY VISIBILIA en conformité avec la résolution précédente et le projet de scission et sous réserve d'une décision concordante de l'Assemblée d'HAPPY VISIBILIA.



#### *Huitième résolution*

En conformité avec l'article 301 de la Loi, sous réserve des termes de l'article 302 de la Loi concernant la validité de la scission vis-à-vis des tiers, l'Assemblée prend connaissance du fait que la scission sera réalisée quand une décision concordante de l'Assemblée d'HAPPY VISIBILIA aura été adoptée.

Elle prend de plus connaissance que la dissolution sans liquidation de la Société suivra la réalisation de la scission et ainsi l'adoption d'une décision concordante par l'Assemblée d'HAPPY VISIBILIA.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide que les documents sociaux de la société seront déposés et gardés durant la période légale au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare, en conformité avec les termes de l'article 300(2) de la Loi, qu'elle a vérifié l'existence et la validité des opérations et formalités qui doivent être effectuées par la Société et celles requises d'après le projet de scission.

#### *Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FEM LUX S.A.*

Les actionnaires de FEM LUX S.A. représentant la totalité du capital social souscrit, se considérant dûment convoqués, prennent unanimement les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1) et le nombre de délégué à la gestion journalière est fixé à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

- M. Mathis Hengel, Avocat à la Cour, née à Machtum, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 décembre 1946, résidant professionnellement à 12, rue de la Porte Neuve, L-2013 Luxembourg;

- M. Nicolas Schaeffer, Avocat à la Cour, née à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 décembre 1966, résidant professionnellement à 12, rue de la Porte Neuve, L-2013 Luxembourg; et

- M. Claude Geiben, Avocat à la Cour, née à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 septembre 1971, résidant professionnellement à 12, rue de la Porte Neuve, L-2013 Luxembourg.

3. Est nommée commissaire aux comptes:

- INTERAUDIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501.

4. Est nommée déléguée à la gestion journalière:

- Mme Carmen Pleim, Employée Privé, né à Schiffflange, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 juin 1959, résidant à 8, rue Berg, Flaxweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs, du commissaire aux comptes et de la déléguée à la gestion journalière expireront à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

6. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par:

- la signature individuelle de tout administrateur de la Société en ce qui concerne les engagements n'excédant pas le montant de quinze mille euro (EUR 15.000,-);

- la signature individuelle du délégué à la gestion journalière de la Société en ce qui concerne les engagements n'excédant pas le montant de quinze mille euro (EUR 15.000,-);

- la signature conjointe de deux administrateurs de la Société en toute autre matière;

- les signatures conjointes ou individuelles de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

7. Le siège social de la Société sera établi à 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

#### *Evaluation des frais*

Le montant global des coûts, dépenses, rémunérations ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, que la Société encourt ou pour lesquels elle est responsable s'élève approximativement à deux mille cinq cents euro (2.500,- EUR), considérant que la présente transaction est une scission pour laquelle l'administration de l'enregistrement peut prélever un droit fixe en conformité avec l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 transposant la Directive Européenne modifiée du 17 juillet 1969.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

En témoignage de ce qui précède, Nous, Notaire instrumentant avons apposé notre signature et sceau à la date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. Hengel, E. Alves de Sousa, S. Geschmay-Lai, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 mai 2007. REM/2007/1128. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007098169/5770/1010.

(070110292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Nycomed Luxco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.510.

*Extrait de la résolution prise par les Administrateurs de la Société en date du 30 mars 2007*

En date du 30 mars 2007, les Administrateurs de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre Beissel, de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

NYCOMED LUXCO

Signature

Référence de publication: 2007093927/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**JP Residential I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 87.465.

*Auszug der Beschlüsse vom 17. Oktober 2006*

Die Generalversammlung der Aktionäre hat beschlossen die Mandate als Verwaltungsmitglieder der Gesellschaft von:

- AM SERVICES S.à r.l.

- Herrn Karl-Erbo Graf Kageneck

- Herrn Daniel Graf von der Schulenburg

bis zu der Generalversammlung der Aktionäre, die über das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2006, zu verlängern.

Weiterhin hat die Generalversammlung der Aktionäre beschlossen den Mandat von ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer bis zu der Generalversammlung der Aktionäre, die über das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2006 zu verlängern.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. April 2007.

JP RESIDENTIAL I S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007053474/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04872. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070053867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2007.

---

**Ikano Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 66.188.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui a été tenue en date du 31 mai 2007 que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires accepte la démission de Monsieur Peter Branner, comme administrateur et administrateur-délégué avec effet le 15 mars 2007.

2) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires reconnaît la cooptation de Monsieur Jesper Nielsen, domicilié à 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, comme administrateur et administrateur-délégué avec effet le 15 mars 2007.

3) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires reconnaît la réélection des Administrateurs et décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007:

- Birger Lund
- Peter Kamprad
- Per Ludvigsson
- Per Karlsson
- Jesper Nielsen (administrateur-délégué)

4) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de M. Alan Ridgway en tant que délégué à la gestion journalière aux côtés de M. Jesper Nielsen jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour IKANO FUND MANAGEMENT S.A.

B. Lund

Référence de publication: 2007093911/3616/32.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Pharus Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.213.

*Extrait des résolutions adoptées à l'unanimité, le 30 mars 2007 par le Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Mirta del Moro en sa qualité d'Administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration coopte Monsieur Sebastiano Musumeci en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Madame Mirta del Moro et décide de faire ratifier cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Dès lors, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Davide Berra, PHARUS MANAGEMENT S.A., Via Pollini 7 CH 6850 Mendrisio
- Monsieur Davide Pasquali, PHARUS MANAGEMENT S.A., Via Pollini 7 CH-6850 Mendrisio
- Monsieur Sebastiano Musumeci, OMNIA SIM SpA, Via Durini 27 1-20122 Milan

Luxembourg, le 18 avril 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

K. Agnes / L. Palumbo

Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2007054248/1183/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**Matrix La Gaude Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.911.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 16 avril 2007*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Monsieur Antonius (Ton) Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007055249/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

---

**Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.471.

—  
Suite à l'annulation du pouvoir «A» de Mademoiselle Susanne Kortekaas avec effet au 28 juin 2007 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les fondés de pouvoir «A» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Charlotte Lill Marie Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp en Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Les fondés de pouvoir «B» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Madame Lutgarde Françoise Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Stephanie Jung, née le 24 novembre 1975 à Metz en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Wim José August Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «A» avec un autre fondé de pouvoir ou un Administrateur.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «B» avec un fondé de pouvoir «A» ou un Administrateur.

- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur ou par chaque fondé de pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

F. Welman / M. Dijkerman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007093922/683/38.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Suite à l'annulation du pouvoir «A» de Mademoiselle Susanne Kortekaas avec effet au 28 juin 2007 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les fondés de pouvoir «A» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Charlotte Lill Marie Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp en Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les fondés de pouvoir «B» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Madame Lutgarde Françoise Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Stephanie Jung, née le 24 novembre 1975 à Metz en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Wim José August Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «A» avec un autre fondé de pouvoir ou un Administrateur.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «B» avec un fondé de pouvoir «A» ou un Administrateur.

- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur ou par chaque fondé de pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

F. Welman / M. Dijkerman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007093920/683/38.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Granilo Holding B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège de direction effectif: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.802.

Il résulte de la décision de l'associé prise au siège social en date du 15 mai 2007 de la société, que les décisions suivantes ont été prises:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter de la présente décision:

- Mme Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.



2. Démission du Gérant B suivant:

- M Romain Thillens à partir du 15 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GRANILO HOLDING B.V.*

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

*Fondé de pouvoir*

Signatures

Référence de publication: 2007093916/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00666. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 28 juin 2007 de la société FIDES (LUXEMBOURG) S.A. que les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente décision du Conseil d'Administration:

- Mme Susanne Theodora Kortekaas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mme Maria Tkachenko ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*FIDES (LUXEMBOURG) S.A. / -*

*F. W.J.J. Welman / M. Dijkerman*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007093915/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00658. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Wisniowy F Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 82.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 octobre 2006.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007093047/242/12.

(070105082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**LTI, Lux Trade International S.A., Société Anonyme,  
(anc. SLBAT SA.)**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 100.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juillet 2007.

Pour copie confirme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007093085/231/15.

(070104771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Ikano Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 68.836.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui a été tenue en date du 31 mai 2007 que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires accepte la démission de Monsieur Peter Branner, comme administrateur et administrateur-délégué avec effet le 15 mars 2007.

2) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires reconnaît la cooptation de Monsieur Jesper Nielsen, domicilié à 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, comme administrateur et administrateur-délégué avec effet le 15 mars 2007.

3) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires reconnaît la réélection des Administrateurs et décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007:

- Birger Lund
- Alan Ridgway
- Jesper Nielsen

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour IKANO ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING

B. Lund

Référence de publication: 2007093910/3616/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01740. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Swip Islamic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.425.

—  
Faisant suite à une décision du Conseil d'Administration du 7 juin 2007,

Andy Frepp, Orchardhead Road 30 EH 16 6HN Edinburg - Grande Bretagne

Administrateur démissionnaire en date du 31 mai 2007

Est remplacé par:

Arun Sarwal, 10 Fleet Place, EC4M 7RH London - Grande Bretagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007093095/1229/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09339. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**EIP Luxembourg Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 81.993.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

*Pour EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007093104/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10496. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Digit S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 17.599.

L'assemblée générale tenue le 29 juin 2007 a reconduit les mandats de:

- M. Jean Reuter, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur et administrateur délégué et l'a nommé et président du conseil d'administration;
- M. Carlo Meis, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;
- M. Jean-Paul Spautz, retraité, demeurant à L-8316 Olm, 11, rue des Etats-Unis, en tant qu'administrateur;
- Mme Christel Bernard, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*L'administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007093926/517/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 28 juin 2007 de la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. que les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente décision du Conseil d'Administration:

- Mme Susanne Theodora Kortekaas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mme Maria Tkachenko ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

F. W.J.J. Welman / M. Dijkerman

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007093923/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Eysackers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.835.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 14 mars 2007, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de Madame Cristina Floroiu comme administrateur de la société, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Monsieur Riaz Husain, administrateur de société, née le 17 octobre 1952 à Karachi, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

3. Les actionnaires ont accepté la renomination de Madame Esther Anna Jozina Maria Schrijver, administrateur de la société, rétroactivement à compter du 19 juin 2002.

4. Le conseil d'administration se compose de:

- Madame Rachel Grzelak, administrateur,
- Madame Esther Anna Jozina Maria Schrijver, administrateur,
- Monsieur Riaz Husain, administrateur.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

*Pour EYSACKERS S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007093928/759/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Bioinventor Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 61.773.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 8 juin 2007*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- renouvelé les mandats des administrateurs:

- \* M. Claes Gunnar Felländer, Emblavägen 33B, 182 67 Djursholm, Suède,
- \* M. Carl Lennart Philipson, Grev Turegatan 47,114 38 Stockholm, Suède,
- \* M. Eric Leclerc, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- \* M. Jos Hemmer, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

- renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, M. Pascal Fabeck, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007093932/50/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**IKANO Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 87.843.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société, qui a été tenue en date du 5 juin 2007, que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale ordinaire annuelle accepte la démission de Monsieur Ingemar Gustafsson comme Administrateur avec effet au 5 juin 2007.

2) L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007:

- Birger Lund (administrateur et administrateur-délégué)
- Peter Kamprad
- Jonas Kamprad
- Mathias Kamprad
- Per Ludvigsson
- Håkan Thylen
- Björn Bayley
- Per Karlsson

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour IKANO HOLDING S.A.

B. Lund

Référence de publication: 2007093912/3616/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 93.884.

*Extrait du contrat de cession de parts sociales daté du 17 juillet 2007*

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 17 juillet 2007 que COMFORT HOTELS INTERNATIONAL Ltd., ayant son siège social à Maple Court, Central Park, Reeds Crescent, Watford WD24 4QQ (United Kingdom), a cédé 50 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à ELBA LUX S.à r.l., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

Par suite du contrat de cession susmentionné, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Noms des associés	Nombre de parts qu'ils possèdent
ELBA LUX S.à r.l. ....	50
Total .....	50

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007093913/1035/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00857. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.



**Mahebourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 80.547.

—  
EXTRAIT

Avec effet au 5 juillet 2007, la société FIDEI FIDUCIAIRE S.à.r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme MAHEBOURG S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Messieurs Bruno Beernaerts, Alain Lam et Patrick Moinet ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

En outre, à la date susmentionnée, la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a donné sa démission en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

FIDEI S.à r.l.  
*Le domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2007093984/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**RMB Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.267.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société RMB HOLDINGS S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 30 juin 2007 que:

- Monsieur Anton Baturin avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009 en remplacement de Monsieur Richard Wright démissionnaire avec effet à ce jour.

Pour extrait conforme  
Signatures  
*Administrateurs*

Référence de publication: 2007093933/803/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**East Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 45.072.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 mai 2007*

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Jan Roelof Voerman, directeur, demeurant à NL 3011 Rotterdam, Haringvliet 98, né le 10 juillet 1942 à Schiedam, Pays-Bas;

- Monsieur Roelof Voerman, directeur demeurant à NL 3011 Rotterdam, Haringvliet 98, né le 25 avril 1967 à Lochem, Pays-Bas;

- Monsieur Edwin van Emmerik, administrateur de sociétés, demeurant à 98 Haringvliet, 3011 TH Rotterdam, né le 6 mars 1969 à Krimpen aan den IJssel, Pays-Bas.

L'assemblée a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes de la société AACO S.à r.l. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING S.à r.l.), établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue

Michel Rodange, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093107/280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10175C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**Twin Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 75.686.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2000,  
acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 630 du 5 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TWIN ESTATES S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007093111/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09492C. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**LaSalle UK Property Company III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.841.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mr. Raphaël Poncelet, private employee, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of LaSalle UK PROPERTY COMPANY III S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.841 (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 944 of September 26, 2005, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on May 24, 2006, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-seven thousand one hundred pounds (GBP 77,100.-) so as to raise it from its present amount of four hundred and sixty-seven thousand four hundred and forty pounds (GBP 467,440.-) up to five hundred and forty-four thousand five hundred and forty pounds (GBP 544,540.-) by the issue of three thousand eight hundred and fifty-five (3,855) new shares, and (ii) to create two

additional classes of shares within the Company by amending Article 6 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation»).

The three thousand eight hundred and fifty-five (3,855) new shares are subscribed by LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The three thousand eight hundred and fifty-five (3,855) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of seventy-seven thousand one hundred pounds (GBP 77,100.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves that the three thousand eight hundred and fifty-five (3,855) new shares shall be issued in two additional classes of shares:

i.e.: one thousand one hundred and eighty (1,180) Class H shares, such class of shares having the exclusive right to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of a property as follows:

- the one thousand one hundred and eighty (1,180) Class H shares have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at l'Ecole des Petits, 2 Hazelbury Road, Fulham SW6 2NB, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation;

two thousand six hundred and seventy-five (2,675) Class I shares, such class of shares having the exclusive right to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of a property as follows:

- the two thousand six hundred and seventy-five (2,675) Class I shares have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at l'Ecole des Petits, Trott Street, Battersea, SW11 3DS, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation.

#### *Third resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves (i) to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation, (ii) to add two paragraphs at the end of Article 6 of the Articles of Incorporation:

(i) the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at five hundred and forty-four thousand five hundred and forty pounds (GBP 544,540.-) represented by twenty-seven thousand two hundred and twenty-seven (27,227) shares of a nominal value of twenty pounds (GBP 20.-) each, issued as follows:»

(ii) the following paragraphs will be added at the end of Article 6 of the Articles of Incorporation:

- «- one thousand one hundred and eighty (1,180) shares of Class H. The shares of Class H have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at l'Ecole des Petits, 2 Hazelbury Road, Fulham SW6 2NB, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation;

- two thousand six hundred and seventy-five (2,675) shares of Class I. The shares of Class I have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at l'Ecole des Petits, Trott Street, Battersea, SW11 3DS, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation.»

#### *Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 4,200.-.

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 114,208.72.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French translation:**

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de LaSalle UK PROPERTY COMPANY III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.841 (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 944 du 26 septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix-sept mille cent livres sterling (GBP 77.100,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-sept mille quatre cent quarante livres sterling (GBP 467.440,-), à celui de cinq cent quarante-quatre mille cinq cent quarante livres sterling (GBP 544.540,-), par l'émission de trois mille huit cent cinquante-cinq (3.855) parts sociales nouvelles et (ii) de créer deux classes de parts supplémentaires endéans la Société en modifiant l'Article 6 des statuts de la société (ci-après les «Statuts»).

Les trois mille huit cent cinquante-cinq (3.855) parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les trois mille huit cent cinquante-cinq (3.855) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de soixante-dix-sept mille cent livres sterling (GBP 77.100,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide que les trois mille huit cent cinquante-cinq (3.855) parts sociales nouvelles seront émises dans deux catégories supplémentaires de parts à savoir:

a) mille cent quatre-vingts (1.180) parts de catégorie H, cette catégorie de parts ayant le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession d'une propriété, comme suit:

- les mille cent quatre-vingts (1.180) parts de la catégorie H ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à l'Ecole des Petits, 2 Hazelbury Road, Fulham SW6 2NB,, conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts.

b) deux mille six cent soixante-quinze (2.675) parts de catégorie I, cette catégorie de parts ayant le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession d'une propriété, comme suit:

- Les deux mille six cent soixante-quinze (2.675) parts de la catégorie I ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à l'Ecole des Petits, Trott Street, Battersea, SW11 3DS, conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide (i) de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, (ii) de rajouter deux paragraphes à la fin de l'article 6 des Statuts:

(i) le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent quarante-quatre mille cinq cent quarante livres sterling (GBP 544.540,-) représenté par vingt-sept mille deux cent vingt-sept (27.227) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, émises comme suit:»

(ii) les paragraphes ci-dessous seront rajoutés à la fin de l'article 6 des Statuts:

«- mille cent quatre-vingts (1.180) parts de la catégorie H. Les parts de la catégorie H ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à l'Ecole des Petits, 2 Hazelbury Road, Fulham SW6 2NB, conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts;

- deux mille six cent soixante-quinze (2.675) parts de la catégorie I. Les parts de la catégorie I ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à l'Ecole des Petits, Trott Street, Battersea, SW11 3DS, conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts;

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 4.200,-.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 114.208,72.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Poncelet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 octobre 2006, vol. 438, fol. 54, case 9. — Reçu 1.142,09 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007093149/242/153.

(070104837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Stenfagel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 106.289.

—  
DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 1<sup>er</sup> août 2007, enregistré à Grevenmacher, en date du 2 août 2007, Relation GRE/2007/3436:

- que la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois STENFAGEL, établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 106.289, a été prononcée par l'associé unique, Monsieur Anders Löfqvist, company director, né le 7 juin 1949 à SE-Hässleholm, demeurant à DK-3600 Fredrikssund, Strandvej 28, avec effet immédiat,
- que l'associé unique a accordé décharge aux gérants de la société,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant la durée de cinq années au siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 août 2007.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007094007/213/21.

(070104759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Boats I (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.902.

—  
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

BOATS I (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. / FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007093409/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07461. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Urban Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 109.697.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société  
tenu au siège social le 22 mars 2007 à 10.00 heures*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de PATRIMONIUM CONSULTANTS LIMITED de sa fonction de d'Administrateur de la Société de catégorie A avec effet immédiat.

PATRIMONIUM CONSULTANTS S.à r.l., avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est coopté à la fonction d'Administrateur de la Société de catégorie A avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2007093936/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**AIG MezzVest Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 78.731.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, AIG-MEZZVEST INVESTMENTS, LIMITED, a transféré son siège social, étant le MAPLES AND CALDER, Attorneys-at-Law, Ugland House, P.O. Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies au Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG avec effet au 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007093954/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.  
R.C.S. Luxembourg B 47.192.

En date du 30 juin 2007, Messieurs Eric Mansuy et Laurent Vanderweyen ont quitté leurs fonctions de membre du Comité de Direction de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

En date du 15 juillet 2007, Monsieur Georges Kohr a été nommé membre du Comité de Direction de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

De ce fait, le Comité de Direction se compose à partir du 15 juillet 2007 comme suit:

- M. Jean-Michel Loehr, Administrateur Délégué et Président du Comité de Direction

Adresse professionnelle: 14, porte de France, L- 4360 Esch-sur-Alzette

Durée du mandat: indéterminée

- M. Georges Kohr, Membre du Comité de Direction

Adresse professionnelle: 14, porte de France, L- 4360 Esch-sur-Alzette

Durée du mandat: indéterminée

- M. Yves Lahaye, Membre du Comité de Direction

Adresse professionnelle: 14, porte de France, L- 4360 Esch-sur-Alzette

Durée du mandat: indéterminée



- M. Christopher Stuart-Sinclair, Membre du Comité de Direction  
Adresse professionnelle: 14, porte de France, L- 4360 Esch-sur-Alzette  
Durée du mandat: indéterminée

- M. José Luis Velasco Arangüena, Membre du Comité de Direction  
Adresse professionnelle: 14, porte de France, L- 4360 Esch-sur-Alzette  
Durée du mandat: indéterminée

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

C. Stuart-Sinclair / Y. Lahaye

*Membre du comité de direction / Membre du comité de direction*

Référence de publication: 2007093935/1126/32.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Deloitte Accounting & Compliance Solutions, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 130.244.

—  
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Société belge:

Les représentants de la société sont:

- Monsieur Guy Van de Velde, demeurant à B-9700 Oudenaarde, Graaf Van Landastraat, 120
- Monsieur Nikolaas Tahon, demeurant à B-9230 Wetteren, Gemoedsveld, 34
- Monsieur Lode Gos, demeurant à B-3370 Boutersem, Strijdersstraat, 22

Succursale:

Le siège social de la succursale est fixé au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

La succursale a pour activité l'expertise comptable et/ou le conseil fiscal.

Les représentants de la succursale, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2007, sont: Monsieur Lode Gos, demeurant à B-3370 Boutersem, Strijdersstraat, 22 et Monsieur Guy Van De Velde, demeurant à B-9700 Oudenaarde, Graaf Van Landastraat, 120. Chacun des représentants à un pouvoir de signature individuel pour la gestion journalière.

Fait le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Référence de publication: 2007093981/7430/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.098.

—  
Suite à l'annulation du pouvoir «A» de Mademoiselle Susanne Kortekaas avec effet au 28 juin 2007 les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les fondés de pouvoir «A» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Mademoiselle Charlotte Lill Marie Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp en Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Les fondés de pouvoir «B» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Madame Lutgarde Françoise Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Stephanie Jung, née le 24 novembre 1975 à Metz en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Wim José August Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «A» avec un autre fondé de pouvoir ou un Administrateur.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «B» avec un fondé de pouvoir «A» ou un Administrateur.

- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur ou par chaque fondé de pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

F. Welman / M. Dijkerman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007093921/683/38.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Beige Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 78.802.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 4 juillet que:

- M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2007093960/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Genecil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 98.148.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 juillet 2007 que Mme Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance en même temps que celui des co-administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signatures

Référence de publication: 2007093962/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Mars Group, Société en Commandite par Actions.****Capital social: EUR 5.152.750,00.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden.  
R.C.S. Luxembourg B 46.137.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

*Pour MARS GROUP*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007093983/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09046. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070105227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**R-Lease S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 78.725.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société R-LEASE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge, et liquidateur Maître Philippe Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître P. Schmit

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007094014/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11873. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070104992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Le Requin, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 69.068.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle  
tenue au siège social de la société le 11 juin 2007 à 15.00 heures*

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat, le siège de la société de son adresse actuelle au 5, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait conforme

*L'agent domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2007094011/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10157. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070105114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Luxor 2 S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.211.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue le 15 juin 2007, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, LAC/2007/13739, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de FIDEI FIDUCIAIRE SARL 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

*Pour la société*

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007094003/211/22.

(070104716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**All Access, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 108.796.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

*ALL ACCESS S.à R.L.*

*Signature*

Référence de publication: 2007093998/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01600. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070105241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Würfel Transport Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.908.

—  
Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.  
Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt.

Luxemburg, den 23. Juli 2007.

*Für den Geschäftsführer*

*Unterschriften*

Référence de publication: 2007094002/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00340. - Reçu 58 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070105246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**C-Cap Invest A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 98.354.

Die Gesellschaft wurde am 2. Dezember 2003 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 196 vom 17. Februar 2004.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2006 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt. Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C-CAP INVEST

Unterschrift

Référence de publication: 2007093991/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01445. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Neomedit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 87.662.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sur l'exercice 2006 en date du 11 juin 2007 à Luxembourg*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs comme suit:

Monsieur Seppo Niemi, administrateur-délégué, demeurant à L-6996 Hostert, 31, rue du Scheid.

Madame Tarja Träskelin, administrateur, demeurant à L-6996 Hostert, 31, rue du Scheid.

Monsieur Juha Jouhki, administrateur, demeurant à Finland-02160 Espoo, 8 A, Länsilinnake.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale de l'année 2010.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes la société FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, RCS B-44.563

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale de l'année 2010.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007093209/752/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01513C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**Morgan Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 108.023.

**EXTRAIT**

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 juillet 2007 que:

- Le siège social est transféré du rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de son poste d'administrateur de catégorie A avec effet rétroactif au 15 mars 2007.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1<sup>er</sup> novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été élu nouvel administrateur de catégorie A avec effet rétroactif au 15 mars 2007 pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007094023/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**TLU International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.506.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 juin 2007 que:

- Le siège social est transféré du rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de son poste d'administrateur de catégorie A avec effet rétroactif au 15 mars 2007.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1<sup>er</sup> novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été élu nouvel administrateur catégorie A avec effet rétroactif au 15 mars 2007 pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007094026/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**B.A.F. SA (Bureau Administratif et Financier), Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.539.

—  
*Décision de transfert du siège social*

L'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 des statuts de la société dispose que le siège social de la société peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Maître Georges Krieger, en sa qualité d'administrateur-délégué, décide de transférer le siège social de la société au 61, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2007.

G. Krieger

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007094028/1157/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Tôlerie Maintenance Chaudronnerie Sarl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 55.027.

—  
Nous vous prions de noter notre décision de résilier le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 27 juillet 2007.

La société TÔLERIE MAINTENANCE CHAUDRONNERIE SARL ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 27 juillet 2007.



Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Maître Kronshagen / M. Laplume  
*Administrateur Provisoire / Administrateur Provisoire*

Référence de publication: 2007094031/1157/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Shot Development S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 43.674.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 juillet 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral et le Ministère Public en ses conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société SHOT DEVELOPMENT S.A., ayant eu son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour extrait conforme

M. Feyereisen

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007094032/3440/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02096. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Haras des M, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 350.000,00.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 81.850.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

*Pour HARAS DES M*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007093986/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09049. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**European Carbon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.556.

—  
EXTRAIT

En date du 25 avril 2007, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 2 juillet 2007.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2007094040/1024/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Terminal Real Estate Holdings Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: SEK 663.328.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.514.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 6 juillet 2007*

1. La liquidation de la société TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY Sàrl est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

M. J. Uddin

*Le liquidateur*

*Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on July 6th, 2007*

1. The liquidation of the company TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY Sàrl is completed and the Company shall cease to exist.
2. The Shareholder resolves that the books and the corporate documents of the Company are to be kept for a period of five (5) years from the date of these resolutions at the following address: 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Certified true

M. J. Uddin

*The liquidator*

Référence de publication: 2007094041/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00517. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070104535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Joconde Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.366.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094110/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01096. - Reçu 54 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070105207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Anglona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 124.247.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 22 mai 2007*

L'assemblée décide que le mandat de l'administrateur Cédric Pedoni n'est pas renouvelé et nomme avec effet immédiat au poste d'administrateur M. Hans Christoph Gruninger, demeurant au boulevard Flandrin, 75116 Paris (France). Son mandat se terminera avec l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

L'assemblée décide que le mandat des administrateurs suivants:

- Kristel Segers ayant son adresse professionnellement au L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy;
- Christophe Gammal ayant son adresse professionnellement au L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy;
- M. J. Bradley Unsworth ayant son adresse professionnellement au 208, Val des Bons Malades L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes suivant:

- VO CONSULTING LUX S.A. ayant son siège social au 8, rue Haute, L-4963 Clémency est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

L'assemblée décide du transfert du siège social du 174, route de Longwy au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007094038/6762/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Fitema Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.026.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 juillet 2007*

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 142-144, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007094039/4333/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Excelsia 9 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.655.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45661 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007093041/211/11.

(070105100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**Binsfeld Differdange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 101.563.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 août 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007097100/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Struwelpeter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3926 Mondercange, 2, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 31.673.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 août 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007097099/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Antalan Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 77.123.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 8 juin 2007*

La démission de Marion Muller, Administrateur a été acceptée. Laurent Muller a été nommé Administrateur en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Les mandats de Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3 a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ANTALAN GROUP HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096635/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**La Torrè S.à rl., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 82, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 22.034.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 août 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007097101/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Rodighiero Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 76, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 19.609.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007097102/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Go Fish Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 80.743.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 11 juin 2007*

La démission de Marion Muller, Administrateur a été acceptée. Tom Faber a été nommé Administrateur en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Les mandats de Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3 a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GO FISH HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096634/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Top Toiture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Jules Lemire.  
R.C.S. Luxembourg B 92.112.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 août 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007097104/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**GPM Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 106.176.

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée GPM INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 106.176,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 583 du 17 juin 2005.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurizio Tonelli, employé privé demeurant à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, employée privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Vania Baravini, employée privé demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les 3.100 (trois mille cent) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Suppression du capital autorisé existant;

2. Instauration d'un nouveau capital autorisé, à côté et en sus du capital souscrit, d'un montant de EUR 1.980,- (mille neuf cent quatre-vingts euros) avec autorisation au conseil d'administration d'augmenter, pendant la durée de 5 ans prenant fin le 1<sup>er</sup> décembre 2011, en une seule fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, par la création et l'émission de 198 (cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, assorties d'une prime d'émission globale de EUR 5.998.020,- (cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire entièrement par la société BARTOLINI AFTER MARKET ELECTRONICS SERVICES S.r.l., société à responsabilité limitée de droit italien, avec siège social à Vimercate (MI), Italie, via Lecco, 61, et à libérer intégralement par un versement en numéraire;

3. Autorisation au conseil d'administration de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires de la société dans le cadre du capital autorisé mentionné sub. b) conformément aux dispositions de l'article 32-3 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le tout sur le vu du rapport du conseil d'administration établi conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la même loi;

4. Modification de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions. Dans le cas de rachat des actions émises dans le cadre du capital autorisé ci-après, le conseil d'administration est spécialement autorisé à payer le prix de rachat autrement que par un paiement en numéraire mais moyennant la remise d'actions détenues dans son propre portefeuille.

A côté et en sus du capital souscrit, la société a un capital autorisé de EUR 1.980,- (mille neuf cent quatre-vingts euros) qui sera représenté par 198 (cent quatre-vingt-dix-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1<sup>er</sup> décembre 2011, à augmenter en une seule fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, afin de le porter de son montant actuel de



EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 32.980,-(trente-deux mille neuf cent quatre-vingts euros) par émission de 198 (cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, assorties d'une prime d'émission globale de EUR 5.998.020,- (cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt euros) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire entièrement par la société BARTOLINI AFTER MARKET ELECTRONICS SERVICES S.r.l., société à responsabilité limitée de droit italien, avec siège social à Vimercate (Mi), Italie, via Lecco, 61, et à libérer intégralement par un versement en numéraire.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à cette émission sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit de souscription préférentiel sur les 198 (cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir la souscription et

recevoir paiement du prix des actions représentant cette augmentation de capital.

Lorsque le conseil d'administration aura fait constater authentiquement cette augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article. »

5. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante

« **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'en instaurer un nouveau, à côté et en sus du capital souscrit, d'un montant de EUR 1.980,- (mille neuf cent quatre-vingts euros). En outre, l'assemblée décide, dans le cadre de ce capital autorisé, d'autoriser le conseil d'administration, pendant une durée de 5 ans prenant fin le 1er décembre 2011, à augmenter en une seule fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, par la création et l'émission de 198 (cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune, assorties d'une prime d'émission globale de EUR 5.998.020,- (cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire entièrement par la société

BARTOLINI AFTER MARKET ELECTRONICS SERVICES S.r.L, société à responsabilité limitée de droit italien, avec siège social à Vimercate (MI), Italie, via Lecco, 61, et à libérer intégralement par un versement en numéraire.

#### *Deuxième résolution*

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le conseil d'administration à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires de la société dans le cadre du capital autorisé susmentionné conformément aux dispositions de l'article 32-3 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions. Dans le cas de rachat des actions émises dans le cadre du capital autorisé ci-après, le conseil d'administration est spécialement autorisé à payer le prix de rachat autrement que par un paiement en numéraire mais moyennant la remise d'actions détenues dans son propre portefeuille.

A côté et en sus du capital souscrit, la société a un capital autorisé de EUR 1.980,- (mille neuf cent quatre-vingts euros) qui sera représenté par 198 (cent quatre-vingt-dix-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, dès à présent et pendant une période de cinq ans prenant fin le 1<sup>er</sup> décembre 2011, à augmenter en une seule fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 32.980,- (trente-deux mille neuf cent quatre-vingts euros) par émission de 198 (cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, assorties d'une prime d'émission globale de EUR 5.998.020,- (cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt euros) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire entièrement par la société BARTOLINI AFTER MARKET ELECTRONICS SERVICES S.r.l., société à responsabilité limitée de droit italien, avec siège social à Vimercate (MI), Italie, via Lecco, 61, et à libérer intégralement par un versement en numéraire.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à cette émission sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit de souscription préférentiel sur les 198 (cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir la souscription et recevoir paiement du prix des actions représentant cette augmentation de capital.

Lorsque le conseil d'administration aura fait constater authentiquement cette augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier les statuts, articles 7, 11 et 16, afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante.

« **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge en raison des présentes, est estimé approximativement à huit cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2006, vol. 440, fol. 19, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007093272/242/158.

(070104850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.